

SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI SE TIENDRA À L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 8 MAI 2024 À 17 H

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 8 mai 2024 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 avril 2024
- A) Gestion financière et administrative et ressources humaines**
 4. Acceptation des déboursés du mois d'avril 2024
 5. Adoption des états financiers 2023 des Territoires non organisés de La Côte-de-Gaspé
- B) Aménagement – Urbanisme et Environnement**
 6. Programme d'aménagement durable des forêts – Réalisations 2023-2024
- C) Développement socioéconomique**
 7. État des programmes d'aide financière
 8. Dossiers d'investissement
- C) Autres dossiers**
 9. Adoption de la Politique de reconnaissance citoyenne
 10. Renouvellement de l'entente de transport interurbain avec Kéolis pour l'année 2023-2024
 11. Renouvellement de l'entente de transport interurbain avec Kéolis pour l'année 2024-2025
 12. Approbation des priorités régionales dans le cadre de la stratégie gouvernementale d'Occupation et vitalité du territoire (OVT)
 13. Affaires nouvelles :
 - a)
 - b)
 14. Période de questions pour le public
 15. Ajournement ou levée de la séance